



Acquisition de la nationalité française pour un Malgache

Par **Besac**, le 11/05/2016 à 10:32

Mon beau-père a-t-il une chance d'obtenir la nationalité française?

Il est né à Madagascar mais ses deux parents avaient une carte d'identité de citoyen français. Pour son père, la carte d'identité de citoyen français a été délivrée le 5 août 1960, pour sa mère à la même date. Il a une formation d'ingénieur chimiste et il est âgé d'une soixantaine d'années.

Pouvez-vous me dire quelle est la procédure à suivre?

Je vous en remercie à l'avance

Par **youris**, le 11/05/2016 à 10:45

bonjour,

pour obtenir la nationalité française par filiation, il faut que votre beau-père prouve qu'il a eu la possession d'état français en application de l'article 30-3 du code civil français.

il faut qu'il se renseigne auprès d'un consulat de France à Madagascar.

vous pouvez consulter ce lien:

[file:///C:/Users/michel/Downloads/notenationalite_madagascar%20\(1\).pdf](file:///C:/Users/michel/Downloads/notenationalite_madagascar%20(1).pdf)

salutations